



Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2021

Compte rendu

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H05, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, Florian CHABOD, Séverine BERGER, Frédéric DO CABO, Guillaume LEBOURGEOIS, Emilie DORR

Excusés avec pouvoir : Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, William MAYEUX qui donne pouvoir à Pierre BEGHIN, Caroline BREBANT qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI

A été désigné comme secrétaire de séance, qui l'a accepté, Mme Séverine BERGER

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021, est approuvé, à l'unanimité.

M. le Maire :

Il informe les élus-ues que ce soir est testé l'enregistrement de la séance du Conseil Municipal ; pour la prochaine séance du Conseil Municipal, il sera possible que la séance soit suivie en direct sur face book et ou le site internet.

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ajoute deux points à l'ordre du jour, suite à des écritures réclamées par le comptable public : une décision modificative n°2 pour le lotissement Robespierre et une décision modificative n°2 pour le budget général de la commune pour un jeu d'écriture, qui permettra à la commune de percevoir le FCTVA pour des travaux réalisés en interne par le service technique.

Un dossier d'informations est remis à chaque élu-ue

- Intervention du bureau d'études SLG Paysage, représenté par M. PLASSAT, afin de présenter un rapport d'étape sur une étude générale portant sur les circulations dans notre ville et en particulier le désenclavement de la rue des Fontaines, en incluant les circulations douces et le stationnement.

Un débat a lieu, et M. le Maire rappelle qu'une présentation du projet a été remise à chaque élu-ue ; il faut le relire et toutes les questions pourront être posées par écrit si besoin.

↳ Introduction de M. le Maire

Il fait le tour de l'actualité communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal ; l'actualité a été chargée, tant en événements culturels et festifs qu'en réunions de travail.

- Motion contre l'augmentation des prix et notamment des fluides et carburants :

Après une lecture par **M. ROGER**, adjoint au maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion pour dénoncer l'augmentation des prix et notamment fluides et carburant, à adresser à Mme la sous-préfète, Mme la Préfète pour transmission au Président de la République

- Motion pour la survie de l'hôpital public de Creil :

Après une lecture par **Mme FOULET**, conseillère municipale, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette motion exigeant des moyens humains, financiers et des investissements à la hauteur de la santé publique. Cette motion sera transmise au Président de la République.

- Appellation du mur d'escalade :

Sur proposition de **M. le Maire**, et dans le cadre que la ville va devenir propriétaire du mur d'escalade, suite aux différents échanges de parcelles avec la BPE LECIEUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le site du mur d'escalade : « Jim LECIEUX », décédé récemment et à l'origine de l'entreprise BPE LECIEUX. L'association Sud Oise Escalade qui utilise le site, sera associée à cette décision.

↳ Débat d'orientation budgétaire 2022 :

M. le Maire : pour une ville de notre strate, il n'y a pas d'obligation sur l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Nous souhaitons le proposer, pour pouvoir échanger sur les orientations qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2022. Ce débat se fait sans chiffres, mais nous débattons sur la poursuite de nos orientations compte tenu des conditions de l'environnement territorial et du contexte national (notamment l'augmentation des fluides) ; nous voulons tout simplement insister sur notre ligne de conduite, à poursuivre ou pas.

Une présentation est faite par **M. ROBERT**, adjoint au maire chargé des finances et un débat sur les grandes orientations s'est engagé. Ce débat ne donne pas lieu à un vote, il s'agit d'un échange sur des pistes de travail, d'outils pour l'élaboration du Budget Primitif 2022.

↩ Avis et décisions

➤ Administration générale, finances, personnel

- Concession de mobilier urbain et publicité et convention de mise à disposition du domaine public :

Le précédent marché sur le mobilier urbain et panneaux publicitaires est arrivé à terme. Une nouvelle procédure pour une concession de mobilier urbain et publicité a été relancée. Après une présentation par **M. ROBERT** de la procédure et de la négociation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la candidature du groupement JC Decaux/ville et médias. Cette concession a une durée de 12 ans.

- Convention de mise à disposition du domaine public :

Il s'agit du 2^{ème} lot de l'ancien marché qui consiste en la mise à disposition du domaine public pour des mâts de pré-enseignes sur la zone d'activité. Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du domaine public pour les pré-enseignes, à la société Ville et Médias pour une période de 8 ans.

- Marché des assurances :

Le marché des assurances est arrivé à terme ; dans le cadre du renouvellement, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a retenu sur les différents lots les assureurs suivants :

- Lot n°1 : dommage aux biens : lot infructueux, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer un devis pour un an avec l'entreprise sortante c'est-à-dire l'assureur Pilliot (comme l'autorise la réglementation des marchés publics),
- Lot n°2 : risques statutaires, a été retenu Grass Savoye, assureur sortant, pour un montant moins important que le précédent marché avec des prestations complémentaires (compte tenu la sinistralité)
- Lot n°3 : Flotte automobile, a été retenue la SMACL pour un montant inférieur par rapport au marché précédent (compte tenu de la sinistralité)
- Lot n°4 : responsabilité civile/protection juridique, a été retenue la SMACL
- Lot n°5 : protection fonctionnelle des agents et des élus : a été retenue la SMACL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les nouveaux contrats, pour une durée de 4 ans.

- Marché de l'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores :

Ce marché public est arrivé à terme et a été relancé. La Commission d'Appel d'Offres, a retenu l'entreprise INEO, pour un coût moindre que le précédent marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat d'une durée de 4 ans.

- Convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement d'urgence au Secours Populaire Départemental :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un logement d'urgence à la

Fédération départementale du Secours Populaire, la précédente association, ayant décliné cette mise à disposition. Le Secours Populaire prend en charge les frais d'assurance d'habitation et d'énergie, d'autre part l'association assure la mission de référent social en direction des familles qui seront concernées. La Commune quant à elle, propriétaire des locaux, doit entretenir le logement en dehors de tout ce qui touche aux réparations locatives.

- Ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25% pour l'année 2022 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits d'investissement pour l'année 2022, à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2021, afin de réaliser, avant le vote du budget primitif, des investissements.

- Acompte pour le CCAS au titre de l'année 2022 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'un acompte à hauteur de 30%, avant le vote de la subvention versée au CCAS afin qu'il puisse fonctionner avant le vote du Budget Primitif.

- Acomptes pour les associations au titre de l'année 2022 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'un acompte à hauteur de 30% du montant perçu en 2021, aux associations suivantes : ADMSK, Judo Club, avant le vote du budget primitif.

- Acompte de la participation obligatoire à verser au Comité d'œuvres sociales

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'un acompte de 30% sur la participation versée en 2021 au Comité d'œuvres sociales du personnel, avant le vote du Budget Primitif, afin que celui-ci puisse fonctionner.

- Abandon d'une créance sur la Taxe locale de publicité Extérieure :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner la créance sur la taxe locale sur la publicité extérieure, pour une entreprise située sur la ZAET, qui a été mise en liquidation judiciaire.

- Exonération ratio taxe foncière pour la Pause Saint Max et ajustement du loyer mensuel au 1^{er} janvier 2022 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'augmentation du loyer du bail de la Pause Saint Maximin, à partir de juillet 2021 et chaque année à la même date ; et décide la régularisation de la participation à la taxe foncière à hauteur de 62% à partir de 2022, suite à une erreur de calcul de proratisation.

- Exonération du loyer du mois d'août, pour l'exploitant du bar tabac :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer les exploitants du bar tabac, du loyer du mois d'août 2021, compte tenu des travaux à réaliser, le bar tabac n'a pas pu ouvrir à la date prévue.

- Subvention complémentaire pour l'association des amis du Festival Saint Maximin sur Scène :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire à l'Association des Amis du Festival Saint Maximin sur Scène, afin de rééquilibrer les dépenses supplémentaires non prévues pour l'édition 2021 du Festival.

- Subvention exceptionnelle pour l'association « Un pas de Danse »

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Un pas de danse » pour faire face à des difficultés, suite à la fermeture de leur lieu pendant la crise sanitaire. Il a été convenu, que l'association pourrait participer aux actions organisées par la ville.

- Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Après une présentation par **Mme HASNI**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification du tableau des effectifs, afin de faire suite aux avancements de grade au titre de l'année 2021.

- Plan de formation du personnel au titre de l'année 2022 :

Après une présentation par **Mme HASNI**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de formation du personnel au titre de l'année 2022 ; ce plan a été élaboré à partir des besoins recensés prioritaires par la commune dans les différents services et également par rapport aux itinéraires de chaque agent et leur évolution de carrière. Le Comité Technique a émis un avis favorable.

- Point sur les arrivées et départs du personnel

Le Conseil Municipal est informé de différents départs dans le personnel suite à des demandes de mutation ; des recrutements sont également en cours pour remplacer ce personnel.

- Taux des études surveillées pour les professeurs d'écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de rémunération, fixés par décret, pour les professeurs des écoles amenés à encadrer les études surveillées, à la demande de la collectivité.

- Décision modificative n°2 sur le budget annexe du lotissement Robespierre :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les changements de compte demandés par le comptable public qui nécessite cette décision modificative, qui n'emporte aucun impact sur ce budget.

- Décision modificative n°2 sur le budget communal :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 sur le budget communal, permettant d'inscrire un montant de travaux réalisés en régie technique qui permettra de récupérer le fonds de compensation sur la TVA.

➤ Travaux et urbanisme

- Parc communal Robert DORNEAU :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'utilisation du parc communal Robert DORNEAU, afin que celui-ci soit respecté. Le règlement, sous forme d'arrêté du maire, sera affiché sur un panneau d'information.

- Point sur les travaux, dossiers et études en cours :

Le Conseil Municipal est informé d'un point sur les travaux et études en cours.

- Finalisation des échanges de parcelles entre la commune et la BPE Lecieux :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la finalisation de ce dossier et notamment la fixation du prix des échanges des parcelles à montant égal.

- Principe de cession de la parcelle AO n°239 rue du 8 mai :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le principe de la cession de la parcelle AO n°239 aux riverains, dont la propriété jouxte la parcelle, qui ne représente aucun intérêt général pour la commune.

- SE 60 : transfert de compétences :

Après une présentation par **M. ROGER**, adjoint au maire chargé de l'entretien des bâtiments et des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Transfère la compétence de maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'éclairage public, la commune gardant la programmation des travaux
- Adhère aux modalités du groupement d'achat du gaz, au moment du lancement du nouveau marché d'exploitation du chauffage, sur lequel le SE 60 accompagnera la ville
- Transfère la compétence de la maîtrise de la demande d'énergie et énergie renouvelable, avec la réalisation d'un diagnostic énergétique à réaliser dans les meilleurs délais
- Transfère la taxe sur la consommation finale de l'électricité dans sa totalité, afin de bénéficier de bonification sur les taux de subvention versée par le SE 60.

➤ Culture/sport/loisirs

- Point sur les ateliers municipaux :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, adjoint au maire, chargé de la culture/sport/loisir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ateliers présentés, et souhaite que la communication se poursuive pour informer au mieux la population de l'existence de ces ateliers ouverts.

➤ Enfance/jeunesse

- Ville Amie des enfants avec l'UNICEF France :

Après une présentation par **M. DERNIAME**, conseiller délégué chargé de l'enfance, le Conseil Municipal adopte le plan d'action municipale 2020/26 dans le cadre du partenariat entre la ville et l'UNICEF France, sur le titre obtenu « ville amie des enfants ».

- Réaménagement et mise en accessibilité du 1^{er} étage de la crèche : ajustement du plan de financement et du montant prévisionnel des travaux

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, approuve l'ajustement du dossier de réaménagement et mise en accessibilité du 1^{er} étage de la crèche ainsi que le plan de financement ; pour rappel la Caisse d'Allocations Familiales, peut subventionner les travaux à hauteur de 80% du coût hors taxes. Le dossier d'aménagement sera présenté aux familles dès le 1^{er} trimestre.

- Dossier de demande de subvention pour le matériel et mobilier concernant le réaménagement du multi-accueil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de l'Oise, pour l'acquisition de mobilier et matériel dans le cadre du réaménagement de la crèche. La subvention de la CAF, peut s'élever jusqu'à 40% du coût hors taxes des achats.

Informations diverses

Le Conseil Municipal reçoit les informations suivantes :

- Le recrutement d'un bureau d'études pour l'étude environnementale dans le cadre de la révision du PLU, il s'agit du bureau d'études ECOSPHERE
- La programmation de la session des vacances de Noël pour l'accueil de loisirs et la jeunesse
- Le bilan du Festival Saint Maximin sur Scène
- Le compte rendu de la réunion avec les commerçants du village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôt la séance à 23 heures.